

La Relance et ses entreprises suivent l'actualité de très près concernant la COVID-19 et appliquent les mesures recommandées par le gouvernement du Québec et les autorités de santé publique afin d'assurer la sécurité de ses employés et de sa clientèle.

Le 14 mars dernier, pour la première fois de son histoire, le gouvernement du Québec a déclaré [l'état d'urgence sanitaire](#). Par conséquent, de nouvelles mesures ont rapidement été mises de l'avant au cours des derniers jours afin de freiner la propagation du COVID-19, en voici quelques-unes :

- Interdiction de toutes les visites dans les CHSLD, les hôpitaux et les résidences pour personnes âgées afin de mieux protéger les aînés et les gens vulnérables de la pandémie;
- Fermeture de plusieurs lieux publics tels que les bars, gyms, établissements de loisirs jugés non essentiels, cinémas, spas, arcades, discothèques, centres de ski, bibliothèques, piscines, cabanes à sucre et restaurants de type buffet;
- Interdiction de tous les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes;
- Isolement obligatoire de 14 jours pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui reviennent de l'étranger le 12 mars 2020 ou les jours ultérieurs;
- Isolement volontaire de 14 jours de toutes les personnes qui reviennent de l'étranger le 12 mars 2020 ou à une date ultérieure;
- Les restaurants doivent limiter à 50 % leur capacité d'accueil avec une distance d'un mètre entre les tables.

C'est dans le respect et la continuité de ces nouvelles lignes directrices que La Relance et ses entreprises ont pris les mesures qui s'imposent :

- La programmation actuelle se poursuit comme à l'habitude. Toutefois, La Relance s'engage à respecter la distance sociale d'un mètre minimum lors des rencontres et un nettoyage sera fait entre chaque rencontre;
- Un nettoyage intensifié des bureaux, des poignées de porte, des salles de bains et de la cuisine sera fait de façon régulière, plusieurs fois par jour;
- La Relance et ses entreprises demandent à ses employés ainsi qu'à sa clientèle de rester à la maison s'ils présentent des symptômes de la maladie (toux, fièvre et difficultés respiratoires);
- La clientèle et les employés doivent obligatoirement se laver les mains à leur arrivée dans l'un de nos établissements;
- Ceux et celles qui souhaitent faire un suivi ou entrer en contact avec leur conseiller sont invités à le faire par courriel ou encore par téléphone.

Merci aux visiteurs et employés de respecter ces consignes.

Demeurez à l'affût !

Comme la situation évolue rapidement, nous vous invitons à consulter régulièrement la [page Web du gouvernement du Québec](#) concernant la COVID-19.

Les personnes qui ont un doute sur leur état de santé peuvent contacter le 1 877 644-4545..

C'est en unissant nos forces que nous parviendrons à vaincre ce virus dévastateur!